

DEPARTEMENT DE L'AIN  
**Commune de LEAZ**  
Arrondissement de GEX  
**Canton de THOIRY**

**ARRETE N° 16 – 2025**  
Arrêté de mise en sécurité d'un bâtiment

Le Maire de Léaz  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-24 ;  
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L511-1 et L511-2 ;  
Vu l'incendie survenu le 26 avril 2025 à Léaz ;  
Vu les conversations téléphonique de ce jour avec la propriétaire l'informant de l'incendie ;  
Vu l'intervention du Service d'Incendie et de Secours de l'Ain ;  
Vu l'intervention de la Gendarmerie Nationale – brigade de Thoiry ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place un périmètre de sécurité installé interdisant l'accès à toute personne au city stade : coté skate ainsi qu'au bâtiment incendié, au risque d'un éventuel effondrement ;

CONSIDERANT l'existence du péril l'urgence et l'intérêt général pour la sécurité publique,

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commune doit mettre en place le périmètre de sécurité,

**ARTICLE 3 :**

La commune Interdit l'accès au city stade – partie skate jouxtant le sinistre, jusqu'à nouvel ordre.

**ARTICLE 4 :**

L'accès au bâtiment incendié est interdit à toute personne jusqu'à nouvel ordre.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera notifié à :

- Madame Huissoud Chantal, propriétaire,
- Monsieur Blanc Serge, propriétaire,
- Monsieur Blanc Denis, propriétaire.

Ampliation sera faite à :

- M. le Sous-Préfet de Gex
- Gendarmerie de Nationale
- SDIS de Bourg en Bresse.



Fait à Léaz, le 26 avril 2025

 Christine BLANC  
Maire de Léaz

Nota : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision contestée.

**ARRETE N°16 – 2025**  
Arrêté de mise en sécurité d'un bâtiment